ole de Fleurey : des bâtiments, epuis la révolution jusqu'à nos jours.

que : de la révolution à 1890

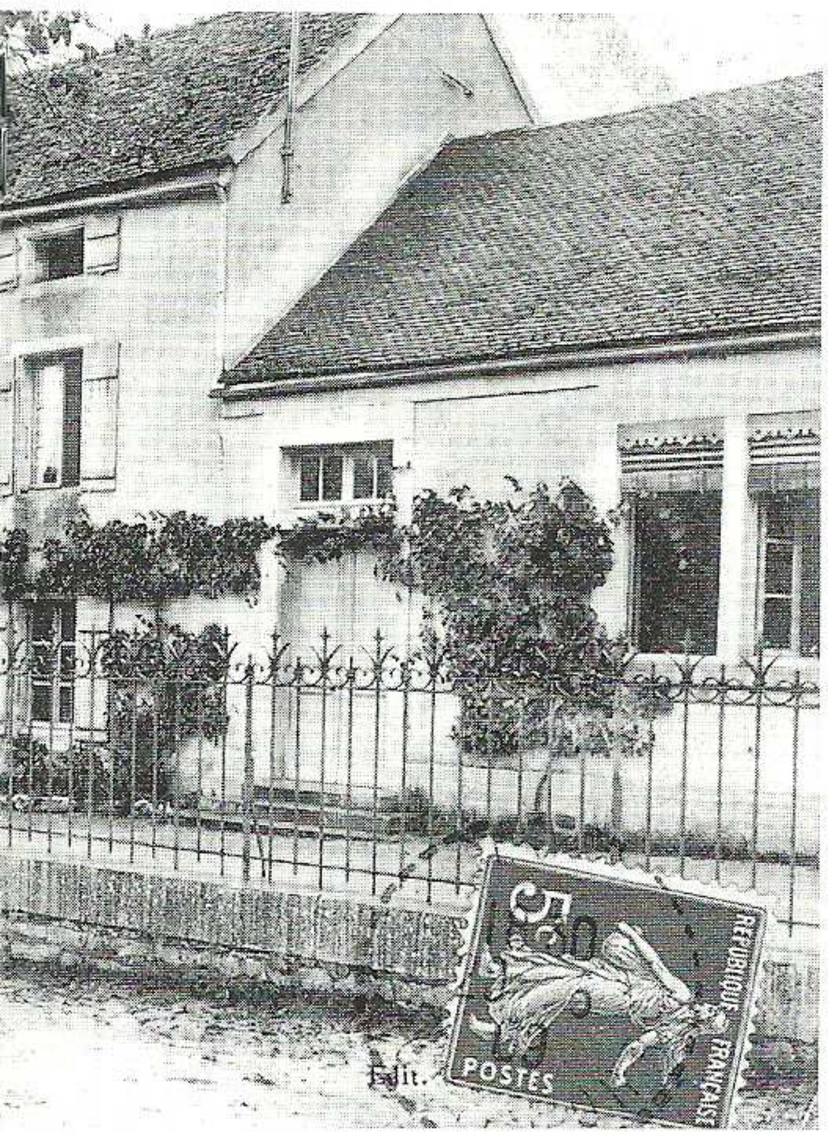

registre des délibérations du conseil municipal le vote concernant le salaire de l'instituteur. Par exemple en 1862 il est fixé à 450 francs annuels et le taux de rétribution à 1 franc 25 centimes par élève, 1 franc pour les moins fortunés. Les indigents ne paient pas . La même année un instituteur adjoint est nommé pour seconder le titulaire "exclusivement en raison de son grand âge."

L'ordonnance du 29 février 1814 interdisant de réunir les deux sexes dans une même classe et le nombre d'élèves étant très grand (130), à partir de 1822 et suite à une demande du conseil municipal au préfet, les filles sont confiées aux soins des religieuses dans une maison privée louée par la commune. En 1862, c'est Madame Bizot, sœur Saint Charles, qui est nommée à Fleurey. Elle doit prononcer un serment : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».

En 1868, le traitement fixe de l'instituteur est de 1050 francs, celui de l'institutrice 600 francs.

A partir de 1890, et, après quelques années difficiles, ce changement étant mal accepté par une partie des villageois, l'enseignement des filles sera confié à une institutrice laïque.

Création d'une Maison Commune . Projet initial

Jusqu'en 1832, la commune ne possède aucun bâtiment ; elle est dans la nécessité de louer une pièce pour permettre les réunions du conseil municipal et de verser une indemnité de logement à l'instituteur. Pour mettre fin à cette situation, le 23 avril 1832, assemblé « extraordinairement », le conseil municipal de Fleurey décide la construction d'une Maison Commune.

Délibération du Conseil municipal de la commune de Fleurey-sur-Ouche du 23 avril 1832 (extrait).

« Considérant que la commune de Fleurey étant depuis très longtemps dans la nécessité d'amodier une chambre commune et de payer une indemnité de logement à l'instituteur, il était urgent et d'une nécessité indispensable de construire une Maison Commune, attendu qu'il y avait des fonds disponibles en caisse et qui ne pouvaient pas être employés plus utilement.
A été d'avis qu'il soit construit au village de Fleurey une Maison Commune, tant pour loger l'instituteur que pour tenir les séances du conseil municipal...»
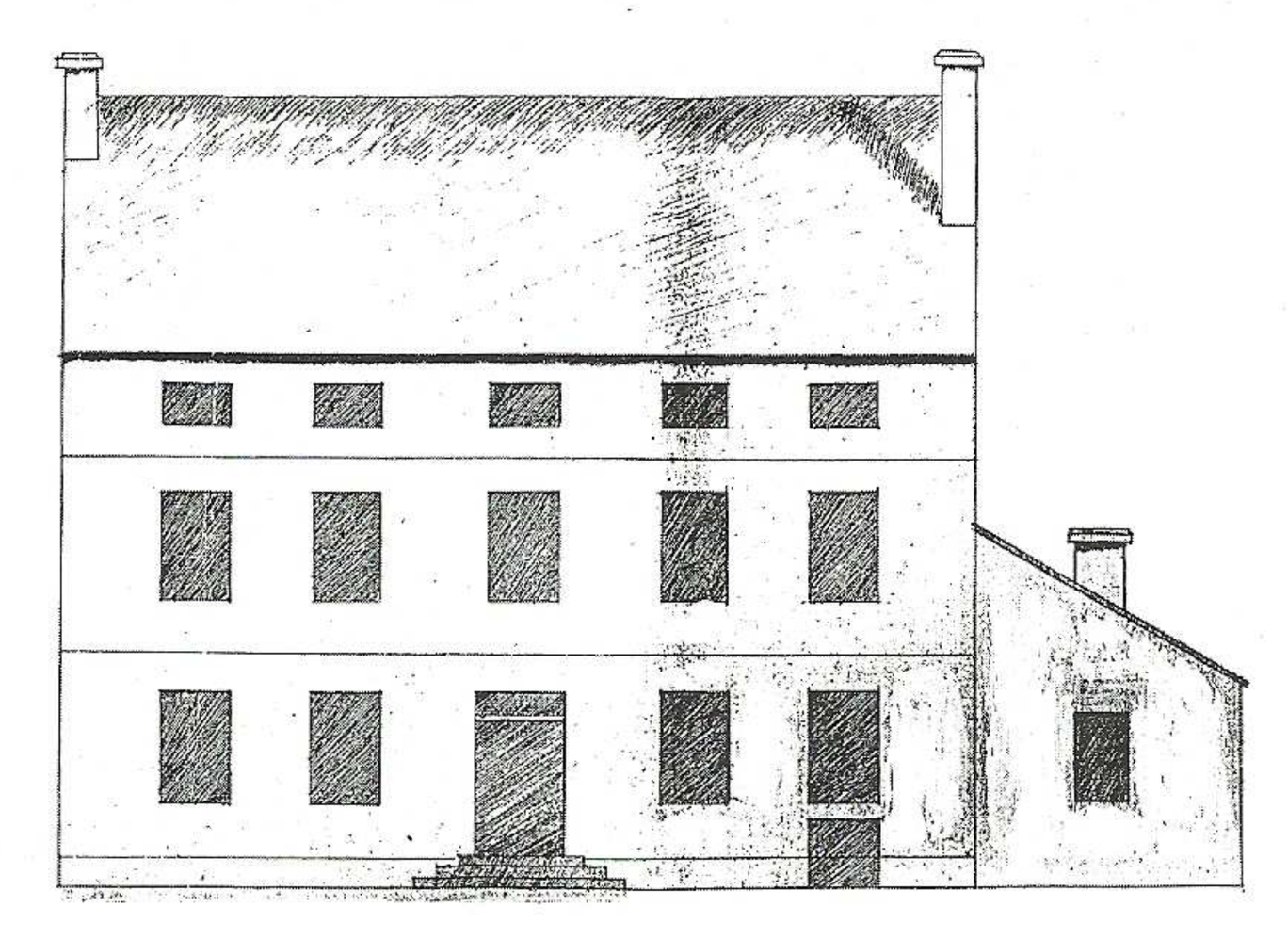
Ci-dessous le projet initial de Maison Commune du 10 juin 1832 comprenant :
- salle de classe au rez-de-chaussée à gauche ;
- salle de mairie au-dessus de celle-ci ;
- logement de l'instituteur à droite, sur deux niveaux, avec une cave sous le logement et, adossée au bâtiment, une chambre à four. Cette construction était prévue à l'emplacement de l'actuel terrain de sport de l'école ; pour éviter des terrassements trop importants, la Maison Commune a été construite de l'autre côté de la rue en inversant la disposition des locaux, en supprimant la chambre à four mais en ajoutant, en contrebas et de plain-pied derrière, une écurie (actuelle chaufferie) et une tecq à porc, et au rez-de-chaussée devant, une pièce servant de grange accessible par une porte supplémentaire(actuelle porte dans la petite cour). Le devis très précis insistait sur l'épaisseur et l'alignement des pierres, sur la disposition et la finition des moellons d'angles, sur la qualité des pierres d'encadrements. Il était dit aussi : « Les pierres de toute nature proviendront des carrières situées sur le territoire de Fleurey .... » « La chaux qui sera employée sera éteinte au moins trois ou quatre jours avant de commencer la construction etc....»